Amis plaisanciers du port du CROUESTY, adhérents du CLUPPIP 10-11-2020

**ALERTE** aux vols d’instruments de navigation sur vos bateaux!

Information n°3

Avant que ne se tienne la **réunion du conseil portuaire du 6 novembre 2020**, nous\* avons adressé un mail aux membres du conseil départemental,  les mettant face à leurs responsabilités. (Extraits ci-dessous) :

Citant le directeur du port du Crouesty qui confiait à un journaliste du télégramme dans un article paru le 28 octobre 2020 *:*

*« Lors de leurs remarques, les plaisanciers sont globalement satisfaits des installations portuaires. Il n’y aura donc pas de nouvel agrandissement. Et si nous allons poursuivre la dernière tranche du désenvasement, c’est davantage sur les quais que le chantier va être important. Il permettra que le port et la mer soient d’emblée plus visibles pour les visiteurs arrivant par la terre », résume Jean-Marc Gauter, directeur du port. »*

*Pour un montant de 20 M€, les quais seront élargis et arborés… »*

Nous avons insisté pour que**: « *la CPM revisite immédiatement ses priorités et revienne aux fondamentaux, car un port de tout temps a pour vocation d’assurer la sécurité des bateaux. »***

Nous avons ajouté que : *«****les plaisanciers qui régulièrement s’acquittent de leurs redevances sont en droit d’attendre de la CPM la mise en place de mesures visant à garantir la sécurité de leurs navires.*** *D’autant qu’au regard des dépenses considérables prévues pour l’embellissement du port, celles-ci seront loin d’atteindre des sommes astronomiques. »*

Lors de la réunion du Conseil portuaire du 6 novembre 2020, reprenant l’idée de notre texte, le directeur de la CPM s’est engagé à :

* Faire réaliser un audit de sécurité du port du Crouesty par le référent sécurité de la gendarmerie du Morbihan dans les prochains jours.
* À réception de ses conclusions, organiser une réunion de réflexions sur le thème de la sécurité avec les membres du Conseil Portuaire et les associations

**Conclusion** : Nous avons marqué une avancée importante en obtenant l’ouverture du dialogue sur ce sujet jusque-là tabou, et sur la participation des membres du conseil portuaire aux réunions, car ils en avaient toujours été exclus.

**Mais, rien n’est gagné.**

Nous devons aborder cette réunion de réflexion avec le maximum d’éléments et des demandes qui correspondent à vos attentes. Il est indispensable que les plaisanciers s’impliquent. En effet, sur bien des points, les positions du port sont éloignées des nôtres et nous serons amenés à batailler.

Pour défendre vos intérêts, soutenir nos efforts et nous permettre d’obtenir satisfaction, nous vous demandons de nous communiquer vos attentes en matière de sécurité du port du Crouesty (vidéosurveillance, éclairage, portillons, autres…)

Certains d’entre vous nous ont fait part de suggestions ainsi que de leurs témoignages, mais ils ne sont pas suffisamment nombreux (deux sont joints à ce mail).

Merci de remplir les quelques lignes ci-dessous :

Considérez-vous que la CPM doive mettre en place de nouvelles mesures afin de protéger les navires ?

Oui

Non

Lesquelles :

………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………..…

……………………………………………………………………………………………..…

……………………………………………………………………………………………..…

……………………………………………………………………………………………..…

Envoyez vos réponses, et si vous le souhaitez vos témoignages, sur l’adresse mail :   [Clupipp.crouesty@gmail.com](mailto:Clupipp.crouesty@gmail.com)

(N’hésitez pas à évoquer notre initiative autour de vous, car nombre de plaisanciers ne sont pas adhérents au CLUPPIP, alors que c’est gratuit. Il suffit d’une inscription auprès de la capitainerie.)

On compte sur vous.

Cordialement,

Dominique VALENTIN

Élu par le CLUPPIP au Conseil Portuaire

\* signataires de la lettre au département :

Membres titulaires du Conseil portuaire :

Jean-Pierre GLOAGUEN

Alain C. MICELLI Vice-Président de l’APPC

Dominique VALENTIN

Membre suppléant du Conseil portuaire :

Joël DIEUAIDE

Philippe RAGOT